

# **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022**

**Comité technique  
14 juin 2019**



# Rappel des axes

---

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°1 : Développer et soutenir des actions spécifiques d'aide aux aidants

---

Début de mise en œuvre : 2019

➤ Objectifs : Permettre le repérage précoce des situations des aidants en difficulté  
Développer des actions adaptées aux besoins des aidants  
Sensibiliser, mieux informer et communiquer sur cette thématique

▪ **Actions réalisées** :

- Recensement des actions individuelles et collectives en direction des aidants familiaux pour personnes âgées et handicapées, en partenariat avec les représentants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (groupe de travail du 13 décembre 2018 et 7 mars 2019)
- Mise en ligne fin avril 2019 d'une page dédiée sur le site Internet du Département pour informer les aidants et recenser les dispositifs existants
- Conclusion d'une nouvelle convention Section IV entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département (commission permanente du 26 avril 2019)

▪ **Actions à effectuer** :

- Mettre en place un groupe de travail pour déployer les actions de soutien et d'accompagnement des aidants (soutien psychosocial individuel et collectif, formation) financées dans le cadre de la convention section IV (appel à candidature et financement des actions en territoire) et améliorer la coordination des actions au niveau local
- Faire le bilan du nombre de visiteurs de la page internet et développer une campagne de communication en direction des aidants familiaux
- Lancer la réflexion sur le repérage des aidants en difficulté et structurer la démarche

# VOUS AIDEZ UN PROCHE ?

Vous aidez votre conjoint, enfant, parent ou voisin âgé ou en situation de handicap qui ne peut plus assurer seul des gestes de la vie quotidienne ? Le Département vous accompagne.

Si vous venez en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée ou en situation de handicap, vous êtes un proche aidant.

## SAVEZ-VOUS QU'UNE PERSONNE SUR DEUX S'ÉPUISE EN AIDANT UN PROCHE.

Pour accompagner au mieux votre proche, il faut savoir prendre soin de vous, vous accorder du temps, demander de l'aide.

Ne restez pas seul, des ateliers, lieux de répit, d'échanges ont été créés spécialement pour vous. Des professionnels de santé peuvent également vous former afin d'acquérir les bons gestes pour aider votre proche.

## VOUS AVEZ UNE QUESTION,

<https://la.charente-maritime.fr/personnes-agees/vous-aidez-un-proche>

## DÉCOUVREZ LES ATELIERS PRÈS DE CHEZ VOUS

Centrer sur une commune

Commune ...

### Atelier Entraide Prospect Famille

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou handicapées physiques (UNAFAM)

Votre proche est atteint de troubles psychiques sévères. Participez à un atelier où vous disposerez d'outils pratiques et éprouvés, afin de pouvoir tenir dans la durée, malgré la difficulté quotidienne, souvent extrême, que représente l'accompagnement d'un proche malade.

Hôpital Marius Lacroix      Tél : 05 46 00 41 54  
208 rue Marius Lacroix  
17000 La Rochelle

> Afficher plus d'informations

### Ateliers de sophrologie

APF - France handicap

Vous êtes aidant d'une personne en situation de handicap (toutes pathologies), venez participer à un atelier de sophrologie. Inscription obligatoire

33 rue des Amériques      Tél : 05 46 30 46 60  
17000 La Rochelle

> Afficher plus d'informations

Café route



# Fiche action n°2 : Structurer le repérage des fragilités des personnes âgées et des personnes handicapées

---

Début de mise en œuvre : 2020

- Objectifs : Améliorer le repérage des situations de fragilité pour agir en prévention  
Structurer le travail en réseau des acteurs en fonction des ressources du territoire  
Eviter les hospitalisations non-nécessaires des personnes accueillies en établissement

▪ **Actions réalisées** :

- Réalisation d'un état des lieux des dispositifs existants sur le repérage de la fragilité (la plateforme anti-âge au Centre Hospitalier de Royan, l'expérimentation portée par l'Association Coordination Santé Social, l'Association IVHOIR sur les territoires de la Haute-Saintonge et de Royan Atlantique)

▪ **Actions à effectuer** :

- Etudier la possibilité de dupliquer ces expérimentations sur d'autres territoires et réfléchir sur un repérage plus large à domicile en associant les acteurs des territoires.

# Fiche action n°3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés

---

Début de mise en œuvre : 2018

➤ Objectifs : Structurer le secteur de l'aide à domicile

Garantir une couverture intégrale du Département par une offre de services habilitée afin de répondre aux besoins de publics vulnérables ou ayant de faibles revenus

Permettre des économies d'échelle et de fonctionnement et sécuriser la pérennité des services

Répondre aux besoins des usagers et renforcer la qualité des services

## ▪ Actions réalisées :

- Signature de 10 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les 10 Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) (dont un GCSMS regroupant 10 services)
- Mise en place d'un tarif unique de remboursement pour les prestations réalisées dans le cadre de l'APA, la PCH et les services ménagers à 22 € en 2018 (22,50 € au 1<sup>er</sup> avril 2019) et 20,50 € en 2018 (20,96 € en 2019)
- Revue de contrat de mai à octobre 2019 avec les 10 SAAD ayant conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- Conclusion des conventions pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) avec les SAAD non habilités (30 SAAD sur les 32 autorisés)

## Fiche action n°3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés (2)

---

- Visite des services pour évaluer leurs fonctionnements notamment au regard du cahier des charges national (10 visites en 2018, 7 en 2019)
- Finalisation du déploiement de la Plateforme départementale de télétransmission (49 SAAD sur les 52 SAAD autorisés – 2 en cours et 1 service n'intervenant pas auprès des bénéficiaires de l'APA-PCH)
- Conclusion le 17 mai 2019 d'une nouvelle convention Section IV entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département de la Charente-Maritime
- Lancement le 3 juin 2019 d'un appel à candidature pour la mise en place de groupes mutualisés d'analyse des pratiques professionnelles à destination des responsables de secteur (financement dans le cadre de la convention section IV avec la CNSA),
- Bilan sur l'activité des SAAD en 2017 et 2018

### ▪ **Actions à effectuer :**

- Poursuivre les visites d'évaluation du fonctionnement des services notamment au regard du cahier des charges national de l'autorisation,
- Lancer un groupe de travail le 21 juin 2019 avec les SAAD et début 2 juillet 2019 avec les gestionnaires des structures pour personnes handicapées afin d'organiser des journées thématiques en octobre 2019 et une journée départementale en novembre 2019 sur le thème « Handicap et Domicile »,
- Poursuivre la professionnalisation et le soutien des responsables de secteur par l'organisation de formation sur le thème des situations complexes (financement dans le cadre de la convention section IV avec la CNSA).

# Synthèse sur les territoires d'intervention 2018

EPCI	Heures 2017	Heures 2018	Évolution 2017-2018
Aunis Atlantique	80 081	79 727	-0,44%
Aunis Sud	140 453	134 566	-4,19%
Bassin de Marennes	62 382	62 303	-0,13%
Charente-Arnoult et Cœur de Saintonge	62 643	57 586	-8,07%
Canton de Gemozac et de la Saintonge Viticole	54 954	53 297	-3,02%
Haute Saintonge	429 605	402 496	-6,31%
Ile de Ré	35 749	33 437	-6,47%
Ile d'Oléron	139 377	132 727	-4,77%
La Rochelle	509 009	567 039	11,40%
Rochefort Océan	242 691	225 562	-7,06%
Royan Atlantique	468 973	454 991	-2,98%
Saintes	224 195	218 561	-2,51%
Vals de Saintonge	362 564	353 217	-2,58%
<b>Total départemental</b>	<b>2 812 675</b>	<b>2 775 507</b>	<b>-1,32%</b>
Différence du nombre d'heures par exercice		-37 168	

# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société

---

Début de mise en œuvre : 2018

Objectifs : Favoriser et former les personnes âgées et handicapées à l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC)  
Poursuivre l'adaptation des logements et de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile ou le développement de l'accueil familial  
Poursuivre les politiques de soutien et d'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs  
Faciliter le transport des personnes âgées et handicapées

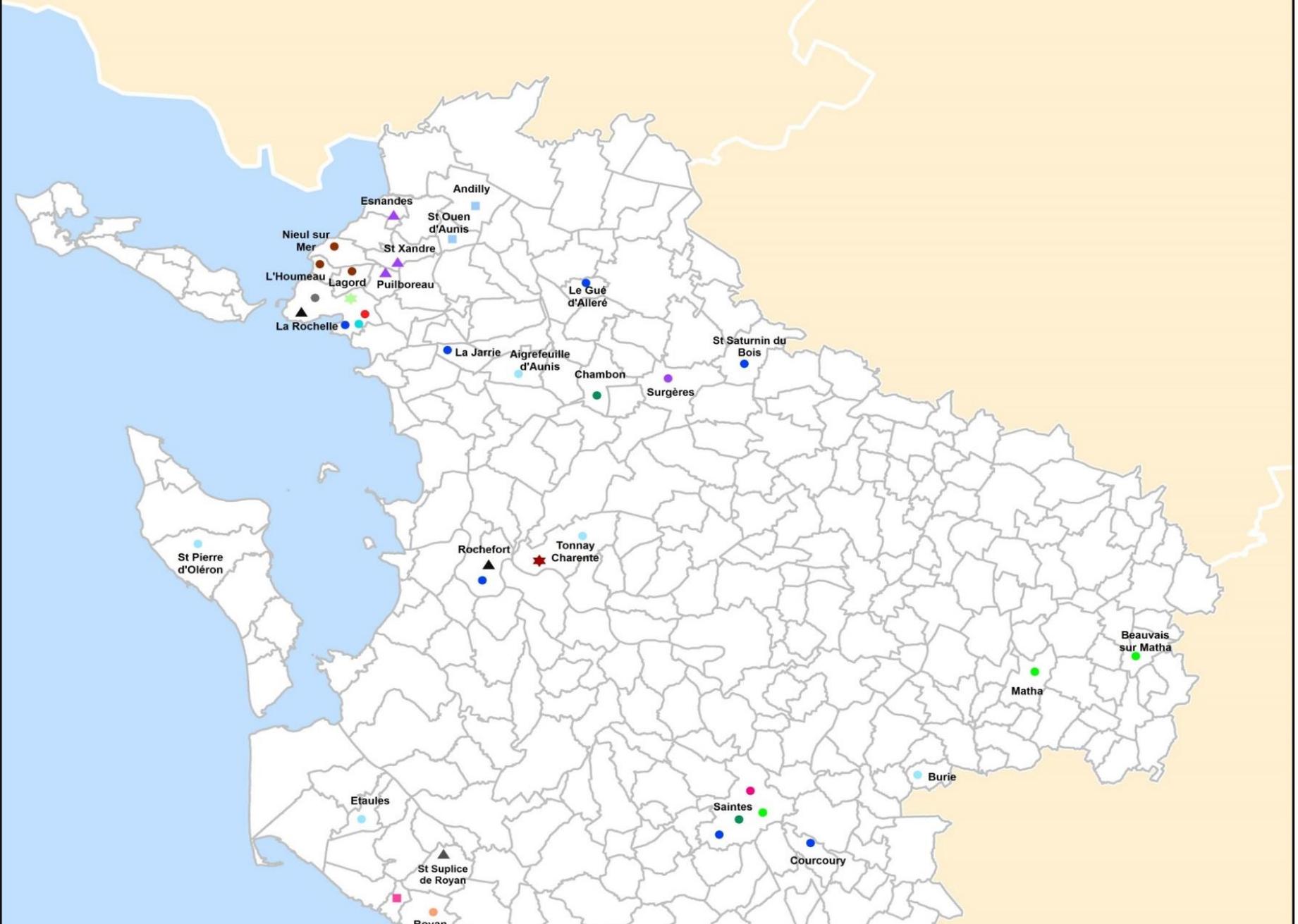
▪ **Actions réalisées** :

**L'accès aux nouvelles technologies de l'Information et la Communication (NTIC)**

- Financement d'ateliers informatiques dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA): 126 711 € en 2018 (585 seniors bénéficiaires) et 110 086 € en 2019 (10 opérateurs)
- Cartographie de l'offre financée dans le cadre de la CFPPA et coordination des actions déployées sur les territoires en lien avec le plan d'actions déployé par le Département sur le volet numérique

# Ateliers informatiques à destination des seniors de plus de 60 ans

financés en 2018 dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie



Localisation des différentes actions informatiques (initiation, découverte, perfectionnement) mises en place par les opérateurs, par commune

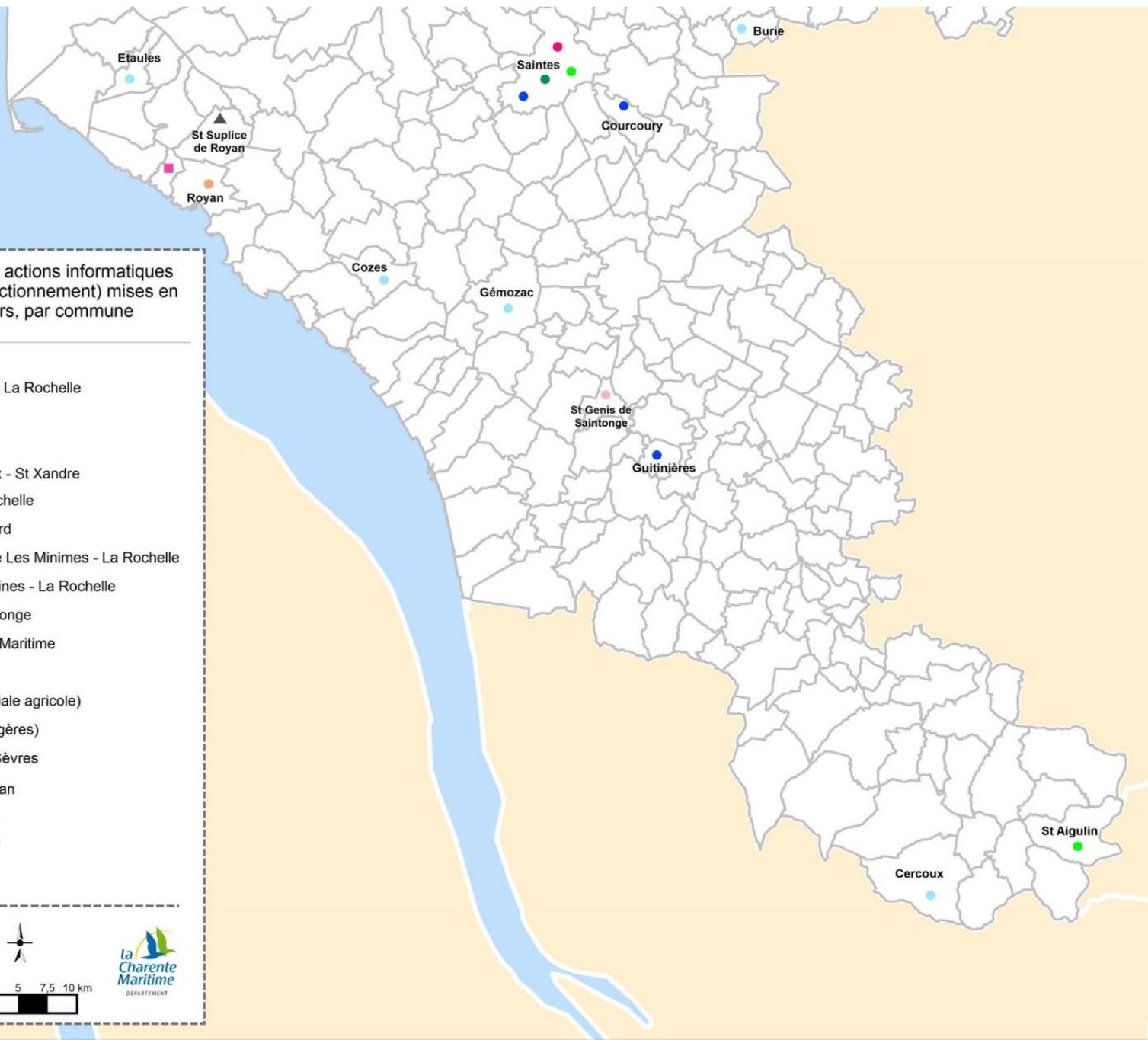
- ASEPT Poitou Charentes
- ★ Centre social Christiane Faure - La Rochelle
- Centre social de Marans
- Centre social de Royan
- ▲ Centre social Espace Camaieux - St Xandre
- Centre social le Pertuis - La Rochelle
- Centre social les 4 vents - Lagord
- Centre social Tasdon Bongraine Les Minimes - La Rochelle
- Centre social Villeneuve les Salines - La Rochelle
- Commune de St Genis de Saintonge
- Fédération ADMR de Charente Maritime
- Groupe La Poste
- MSA Formations (Mutualité sociale agricole)
- OFAS (Office des Aînes de Surgères)
- UNA Charente-Maritime/Deux Sèvres
- ▲ Centre social St Sulpice de Royan
- ★ Centre social Tonny Charente
- Club Informatique Vaux sur Mer
- ▲ Unis Cité

© IGN - BDTOP0 2019  
Reproduction Interdite

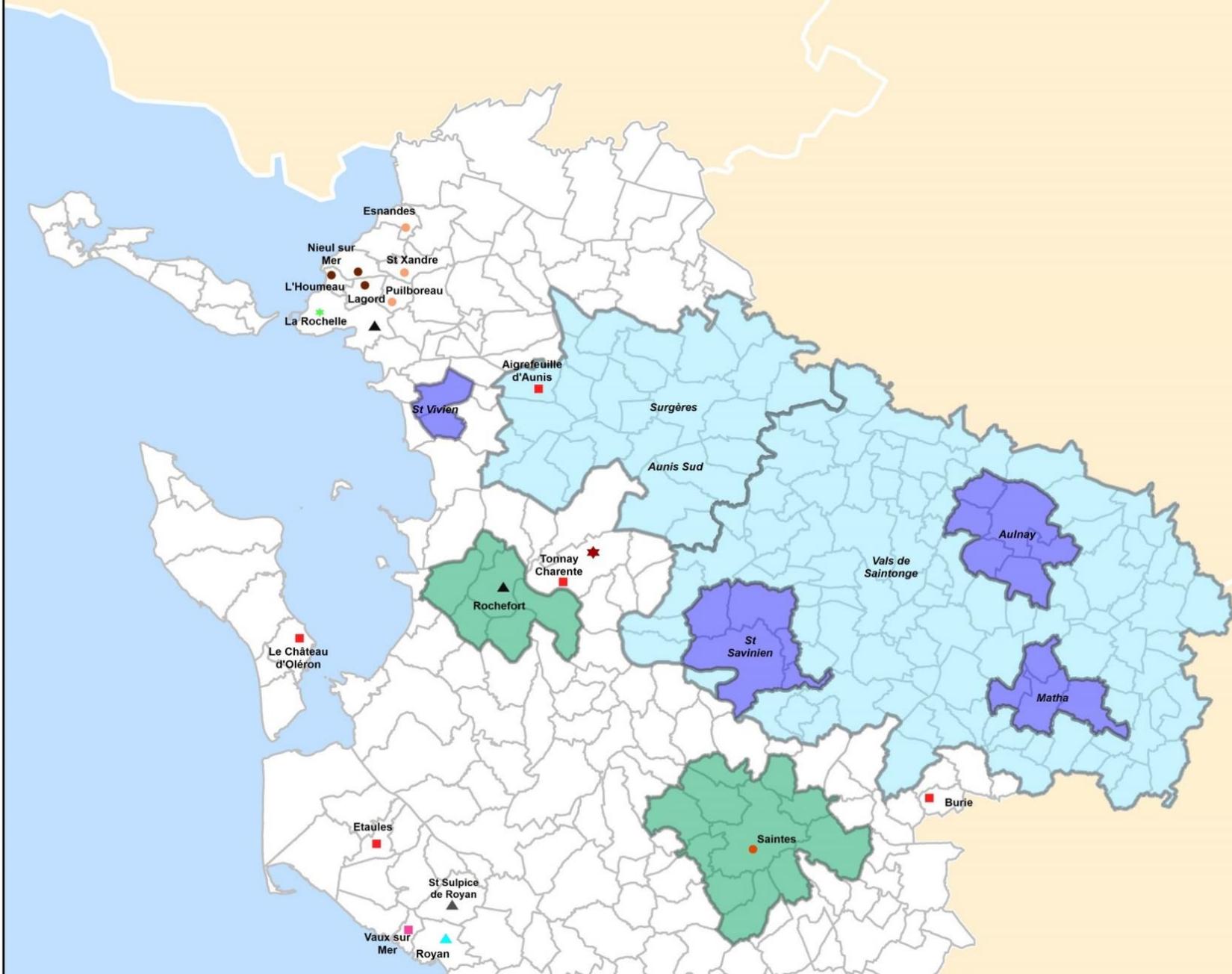


Carte réalisée par la Cellule SIG  
de la Direction des  
Infrastructures

0 2.5 5 7.5 10 km



# Ateliers informatiques à destination des seniors de plus de 60 ans prévus en 2019 dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie



## Localisation des ateliers informatiques à destination des seniors (initiation, découverte, perfectionnement) prévus en 2019

- ✦ Centre social Christiane Faure - La Rochelle
- Centre social Espace Mosaïque - St Xandre
- Centre social les 4 Vents - Lagord
- ▲ Centre social St Sulpice de Royan (jusqu'à avril 2019)
- ★ Centre social Tonnay Charente (jusqu'à avril 2019)
- ▲ Centre socio-culturel de Royan
- Club informatique Vaux sur Mer
- Collectif Ensemble pour une Maison Solidaire
- Médiathèque St Genis de Saintonge
- UNA Charente-Maritime/Deux-Sèvres
- ▲ Unis Cité (jusqu'à avril 2019)

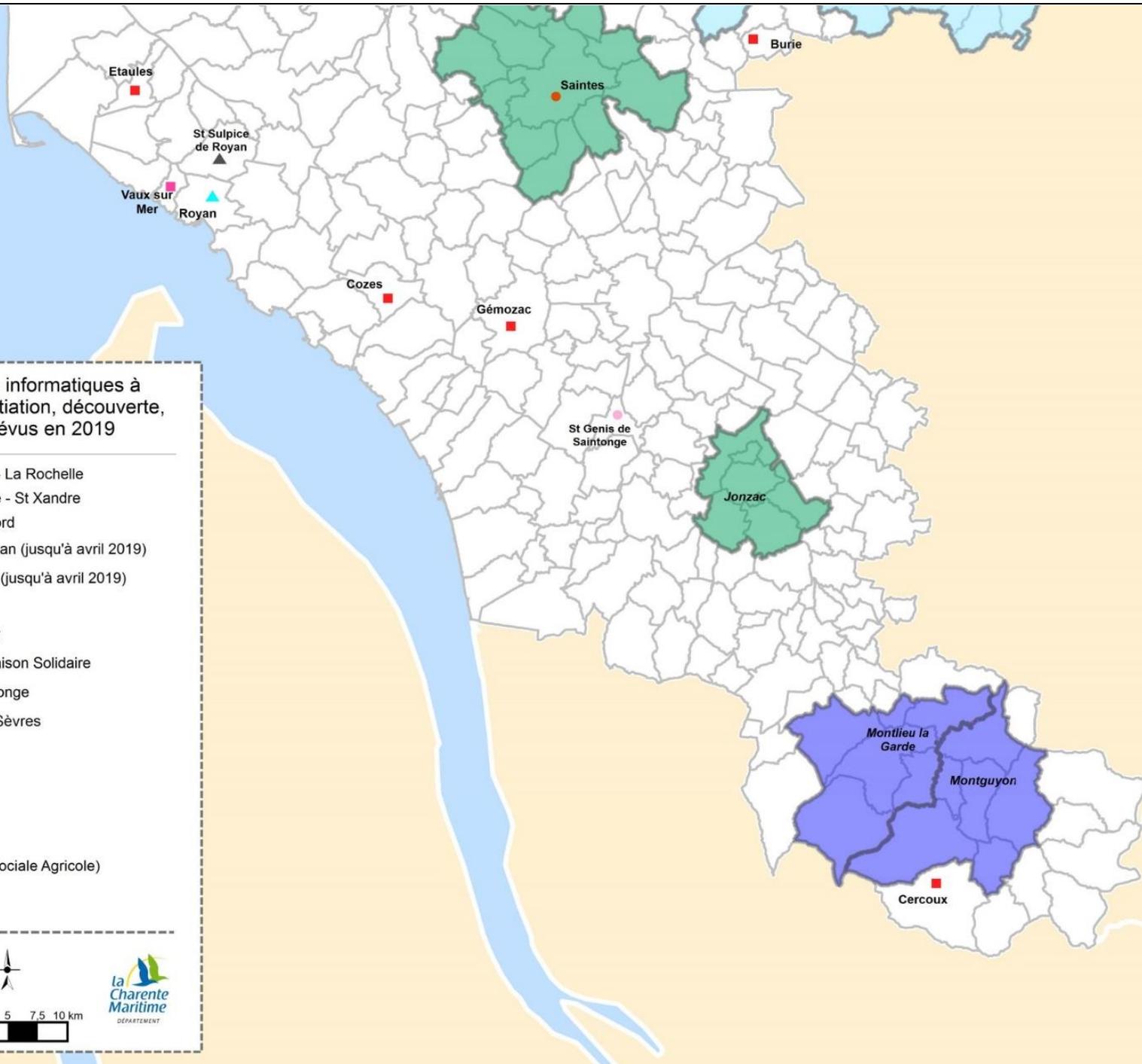
### Lieux à définir

- Groupe La Poste
- MSA Formations (Mutualité Sociale Agricole)
- OFAS

© IGN - BDTOPO 2019  
Reproduction Interdite



Carte réalisée par la Cellule SIG  
de la Direction des  
Infrastructures



# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (2)

---

## L'adaptation du logement et de l'habitat

- Mise en œuvre du programme d'intérêt général: 80 ménages accompagnés en 2018 pour la réalisation de travaux visant à améliorer l'accessibilité des logements pour un montant total versé par le Département de 104 743 €. Plus de 70 % des dossiers concernent des ménages de plus de 70 ans.
- Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un accompagnement des propriétaires occupants aux ressources très modestes réalisant des travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux visant au maintien à domicile : 10 dossiers en 2018 pour un montant total versé par le Département de 20 000 €
- Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un accompagnement technique et financier pour la mise en accessibilité des logements des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées : 9 dossiers en 2018 pour un montant total versé par le Département de 11 835 €
- Validation de projets dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour un montant total de 26 000 € pour l'année 2018 et 50 600 € pour l'année (notamment le dispositif « Ma Maison à Venir »)
- Financement de l'aménagement du logement à travers la Prestation de Compensation du Handicap (les droits ouverts en 2018 concernent 113 bénéficiaires pour un montant total de 280 666 €) et à travers le fonds de compensation pour un montant de 32 833,90 € en 2018 (co-financement Département, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Etat et Mutualité Sociale Agricole).

# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (3)

---

## La culture et les loisirs

- Validation d'action en direction des personnes âgées et handicapées dans le cadre du schéma de lecture publique avec un double objectif :
  - Soutenir, développer les actions en bibliothèques et de la médiathèque départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,
  - Accompagner l'évolution des bibliothèques pour mieux s'adapter à ces publics.
- Développement d'actions en direction des seniors visant à favoriser l'accès à la culture dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, en lien avec la Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme : projet commun culturel à toutes les résidences-autonomie (1 à 2 spectacles financés en 2018 par résidence, enveloppe dédiée de 60 782 € en 2019),
- Financement de la Conférence des financeurs d'ateliers sur le lien social/vie sociale (conférence, atelier intergénérationnel, atelier créatif, club de lecture, semaine bleue...) : 250 013 € en 2018 pour 5 530 seniors bénéficiaires et 275 880,70 € sur 2019.

# Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (3)

---

## Le sport

- Financement de la Conférence des financeurs d'ateliers relatifs à l'activité physique et sport adapté : 148 664 € en 2018 pour 2 876 seniors bénéficiaires et 161 703 € sur 2019 (activités physiques et équilibre)
- Soutien du département au développement d'une politique sportive en direction des personnes en situation de handicap avec en 2019 :
  - 50 000 € pour l'acquisition par les associations sportives de matériel handisport
  - 67 200 € en faveur du Développement Sport et Handicap (comités handisport et sport adapté, équithérapie, manifestations...)

## Le tourisme

- 328 sites labellisés Tourisme et handicap sur la Charente-Maritime (label national reposant sur une démarche volontaire et gratuite, pour 5 ans et concernant 4 grandes familles de handicap: auditif, mental, moteur et visuel)
- Sensibilisation à la marque et à l'accessibilité : intervention de Charentes Tourisme auprès des professionnels et des futurs professionnels du tourisme pour les sensibiliser à la marque Tourisme&Handicap et à l'accueil des touristes en situation de handicap
- Labellisation de site archéologique ou Pôle Nature pour l'accueil de personnes en situation de handicap : La Cité de l'Huître à Marennes, le Paléosite à Saint Césaire, le Site du Fâ à Barzan.

# Exemple de programmation

## « Jazz Nomade »

MINGOS



## « Voyage en musique »

KADENZA



## « Mariachi Valdes »



## « Des chansons de légende »

Jean-Jacques DELAFORGE



## « 23 impasse du paradis »

Cie LA VALISE DE POCHE



## « Duo Nitescence »

CRISTAL PRODUCTION



## Fiche action n°4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société (4)

---

### ▪ Actions à réaliser :

- Coordonner le déploiement des actions sur la thématique de l'informatique en lien avec le schéma directeur sur l'inclusion numérique porté par le Département
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général 2018-2021 (objectifs annuels de 80 dossiers par an sur le volet autonomie et 10 dossiers par an sur le volet « Mixte » (Autonomie + Energie)
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement technique et financier pour la mise en accessibilité des logements des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées
- Evaluer les actions mises en œuvre dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- Mettre en œuvre la fiche action du schéma de lecture publique
- Mener une réflexion sur des modalités de transport alternatives

# Rappel des axes

---

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif

---

Début de mise en œuvre : 2019

Objectifs : Développer l'habitat inclusif dans le département de la Charente-Maritime  
Lutter contre l'isolement social et la désinsertion et favoriser le libre choix du lieu de vie  
Inclure les personnes en situation de handicap dans la cité

▪ **Actions réalisées** :

- Réflexion sur l'élaboration d'un cahier des charges pour lancer un appel à projet émis par le Département
- Attente de la parution des textes réglementaires sur la définition et les modalités de fonctionnement des projets d'habitat inclusif

▪ **Actions à effectuer** :

- Lancer un appel à projet conformément aux dispositions réglementaires

# Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial

---

Début de mise en œuvre : 2018

Objectifs : Développer l'accueil familial et trouver de nouveaux candidats

Valoriser le métier d'accueillant familial

Améliorer la qualité de la prise en charge à domicile

Réduire l'isolement des accueillants familiaux

## ▪ Actions réalisées :

**Au 31 mai 2019** : 376 accueillants familiaux pour 737 places agréées

- 170 accueillants familiaux pour personnes âgées pour 354 places agréées
- 206 accueillants familiaux pour personnes handicapées pour 383 places agréées
- Poursuite des actions de communication et de promotion de l'accueil familial (nouveaux accueillants agréés 30 en 2017, 27 en 2018) :
  - Réunions d'information en lien avec Pôle emploi auprès de demandeurs d'emploi à Royan, Rochefort,
  - Participation à des forums notamment celui de la Haute-Saintonge le 29 et 30 mars 2019
  - Point information organisé lors de la semaine dédiée à l'accueil familial en septembre 2018 et communication régulière dans la presse, sur le site Internet, les réseaux sociaux..

# Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial

---

## ▪ Actions réalisées :

- Organisation d'une semaine dédiée à l'accueil familial du 17 au 21 septembre 2018 afin de proposer des animations en direction des accueillants familiaux et des personnes âgées et handicapées accueillies, communiquer sur cette activité professionnelle et travailler la transversalité sur l'offre en accueil familial et en établissement : 490 participants (338 accueillants familiaux et personnes accueillies, 100 résidents en EHPAD et 52 personnes pour obtenir des informations sur le métier)
- Conclusion d'une nouvelle convention au titre de la Section IV entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département de la Charente-Maritime (commission permanente du 26 avril 2019) sur le volet formation des accueillants familiaux
- Développement de partenariat entre les établissements et les accueillants familiaux : ateliers lors de la semaine dédiée, formation des accueillants familiaux ( en 2018 : 65 journées de formation organisées et 261 accueillants familiaux présents aux modules)
- Lancement d'un groupe de travail interne sur la formalisation d'un guide sur le rôle de l'accueillant familial



LE DÉPARTEMENT RECHERCHE

# DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX



Vous êtes à la recherche d'un emploi.  
Vous souhaitez travailler chez vous.  
Vous appréciez les échanges, le partage, la solidarité  
avec les personnes âgées ou handicapées...  
**DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL !**

+ d'infos :   
**05 46 31 73 36**

[charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr)  
  



Conception graphique : MMS - Octobre 2018 @black7 © Marine Chaigneau




[charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr)     
 Département de la Charente-Maritime  
 95, boulevard de la République - CS 60003  
 17076 La Rochelle cedex 9  
 Tél. 05 46 31 70 00

**Accueillants familiaux,**  
 du 17 au 21 septembre 2018,  
**le Département de la Charente-Maritime**  
 vous convie, avec les personnes  
 que vous hébergez, à une semaine  
 de **rendez-vous privilégiés.**

**INVITATION**

20/07/2018 12:20

## Fiche action n°6 : Développer et soutenir l'accueil familial (2)

---

### ▪ Actions à réaliser :

- Organiser en septembre 2019 un nouveau temps fort dédié à l'accueil familial afin de proposer des animations adaptées aux personnes âgées et aux handicapées accueillies, favoriser le répit et lutter contre l'isolement des accueillants familiaux et communiquer sur le métier d'accueillant familial (« les jeudis de l'accueil familial »)
- Rédiger un cahier des charges départemental pour expérimenter le dispositif d'accueil familial regroupé
- Poursuivre la formation initiale et continue des accueillants familiaux et expérimenter les stages d'observations ou de formations conjointes en établissement,
- Formaliser le guide sur le rôle de l'accueillant familial
- Développer l'hébergement temporaire et l'accueil de jour en famille d'accueil
- Organiser la prise de congés des accueillants familiaux

# Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes

---

Début de mise en œuvre : 2018

- **Objectifs** : Faciliter le développement de solutions d'accueil souples et transitoires permettant des allers-retours entre le domicile et les établissements  
Faciliter le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap et l'intégration dans des modes d'accueil adaptés, anticiper la transition à l'âge adulte des jeunes ayant une double orientation ASE/MDPH  
Améliorer la qualité de réponse aux demandes des usagers (solutions souples et adaptées pour les jeunes et les personnes handicapées vieillissantes)
  - **Actions réalisées** :
    - Mise en place d'un groupe de travail interne et installation de la commission 16-20 ans en juin 2019 pour accompagner la transition des jeunes par les services concernés et anticiper leur passage à la majorité,
    - Lancement d'un appel à candidature pour labelliser 3 unités de 8 lits réservés à des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : 6 projets déposés
    - Poursuite des financements de la conférence des financeurs auprès de 4 résidences autonomie développant un projet en direction des personnes handicapées vieillissantes : 61 953 € en 2018, 63 864 € en 2019 visant à financer des actions d'accompagnement de ce public et la formation du personnel sur cette thématique
    - Poursuite du déploiement du dispositif Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) : bilan en janvier 2019 après deux années de déploiement (43 saisines du dispositif)

# Fiche action n°7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes (2)

---

## Actions à effectuer :

- Organiser une réunion d'information départementale sur la thématique de la transition adolescent-adulte avec les gestionnaires des établissements et services pour personnes handicapées, les organismes de protection des majeurs, la Caisse d'Allocations Familiales.
- Valider les projets déposés dans le cadre de l'appel à candidatures pour la labellisation d'unités pour les Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) en EHPAD avec les modalités de mise en œuvre suivantes :
  - \* convention spécifique avec le Département
  - \* si l'établissement est tarifé par le Département dans le cadre de l'aide sociale : financement complémentaire maximum de 44 000 € par an et par unité correspondant à un prix de journée de 15 € par jour pour 8 lits en complément du prix de journée de l'établissement dans la limite de 75 € par jour.
  - \* si l'établissement n'est pas tarifé par le Département dans le cadre de l'aide sociale: financement complémentaire maximum de 44 000 € par an et par unité correspondant à un prix de journée de 15 € par jour pour 8 lits en complément du prix de journée hébergement fixé annuellement par le Président du Département (57,20 € au 1<sup>er</sup> avril 2019).
  - \* habilitation à l'aide sociale des lits labellisés
- Développer des modalités d'accueil innovantes et plus souples pour les jeunes adultes handicapés
- Développer l'hébergement temporaire en structure comme relais à l'accueil de la personne

# Fiche action n°8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées

---

Début de mise en œuvre : 2018

- Objectifs : Adapter l'offre d'accueil aux besoins des personnes handicapées  
Développer des solutions d'accueil à destination des personnes ayant des troubles psychiques et cognitifs et former les professionnels à l'accompagnement de ces personnes
  
- Actions réalisées :
  - Revues de contrat en 2018 sur la base des comptes administratifs 2017 avec les 21 gestionnaires et bilan sur les objectifs réalisés.
  - Travail sur une trame-type du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de 2<sup>nd</sup>e génération en lien avec la MDPH et l'ARS
  - Visites préalables à la renégociation des 5 CPOM arrivant à échéance fin 2019
  - Rôle de l'observatoire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées :
    - Organisation d'un comité de suivi des listes d'attente en foyer de vie en septembre 2018
    - Suivi et appui à la recherche de place en établissement adulte des jeunes en aménagement Creton
    - Enrichissement du dossier de l'utilisateur par l'intégration des refus d'inscription en liste d'attente sans le système d'information

# L'évolution des capacités (2015-2019) des établissements et services pour les personnes handicapées

CATEGORIE DE STRUCUTRES	Redéploiement des lits et places dans le cadre des CPOM					
	2015	2016	2017	2018	2019	évolution 2015-2019
<i>FH d'ESAT</i>	485	428	386	371	371	-114
<i>FOH - FOJ</i>	681	710	772	778	778	97
<i>SAVS</i>	416	435	448	448	448	32
<i>SAMSAH</i>	121	121	121	123	123	2
<i>SAFPH</i>	239	243	233	233	233	-6
<i>FAM</i>	185	185	212	214	214	29
<i>MRS</i>	54	57	79	79	83	29
<i>EHPADS</i>	96	96	96	96	96	0
	<b>2 277</b>	<b>2 275</b>	<b>2 347</b>	<b>2 342</b>	<b>2 346</b>	<b>69</b>

FH ESAT : Foyers d'Hébergement (FH) pour Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)

FOH-FOJ : Foyers occupationnels d'Hébergement (FOH) et d'accueil de jour (FOJ)

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMSAH: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAFPH : Service chargé du suivi social et médico-social de l'accueil familial pour personnes handicapées

FAM: Foyers d'accueil médicalisés (FAM)

MRS : Maisons de Retraite Spécialisées

EHPADS: Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Spécialisées

# La répartition des lits et places en Etablissement pour Personnes adultes Handicapées au 1<sup>er</sup> mai 2019

Nombre TOTAL de structure	CATEGORIE DE STRUCUTRES	CAPACITE TOTALE INSTALLEE - 2019 PAR CATEGORIE DE STRUCTURE				
		Hébergement Permanent	Hébergement Temporaire	Accueil de jour	Service	TOTAL
15	<i>FH d'ESAT</i>	368	3	0	0	371
23	<i>FOH - FOJ</i>	654	11	113	0	778
13	<i>SAVS</i>	0	0	0	448	448
5	<i>SAMSAH</i>	0	0	0	123	123
5	<i>SAFPH</i>	0	0	0	233	233
9	<i>FAM</i>	192	9	13	0	214
5	<i>MRS</i>	82	1	0	0	83
4	<i>EHPADS</i>	96	0	0	0	96
<b>79</b>		<b>1 392</b>	<b>24</b>	<b>126</b>	<b>804</b>	<b>2 346</b>

## Fiche action n°8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées (2)

---

### ▪ Actions à effectuer :

- Poursuivre les revues de contrat sur la base des Comptes administratifs 2018 entre juin et septembre 2019 avec les 15 gestionnaires de CPOM conclus pour la période 2016/2020.
- Réaliser le bilan des CPOM conclus pour la période 2015/2019 et négocier leur renouvellement avec les 5 gestionnaires représentant 31 structures (*APAGESMS, EMMANUELLE, Fondation des Diaconesses de Reuilly, IRSA et UNAPEI 17*)
- Créer des lits de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) : attente du positionnement de l'Agence Régionale de Santé
- Envisager la création d'unités d'accueil pour personnes avec un handicap spécifique (troubles du spectre autistique notamment) dans les structures existantes et adapter les projets d'établissement aux besoins individuels
- Contribuer à l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques en lien avec l'Agence Régionale de Santé
- Inciter les structures à former les professionnels à l'accompagnement d'un public spécifique avec handicap(s) associé(s) ou à l'accompagnement du vieillissement des personnes handicapées

# Fiche action n°9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées

---

Début de mise en œuvre : 2018

- **Objectifs** : Adapter l'offre à l'évolution des besoins des personnes âgées
  - Réduire les listes d'attente pour l'entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
  - Favoriser l'accès aux EHPAD aux personnes âgées de Charente-Maritime, notamment d'un point de vue financier
- **Actions réalisées** :
  - Négociation et conclusion de 12 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite (ARS/Département/gestionnaire) avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et représentant 28 EHPAD
  - 12 Visites préalables à la négociation de 11 CPOM représentant 28 établissements (27 EHPAD et 1 résidence autonomie)
  - Création de 60 nouveaux lits d'EHPAD par extension de la capacité de 6 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes : La Coralline à La Gua (5 lits), Les Marronniers à Aigrefeuille d'Aunis (10 lits), Vals de Bruant à Saint Porchaire (16 lits), l'Ouche des Carmes à Aulnay de Saintonge (13 lits), Les Quatre saisons aux Touches de Périgny (10 lits), la Châtellenie à Néré (6 lits) : signature en cours

## Fiche action n°9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées (2)

---

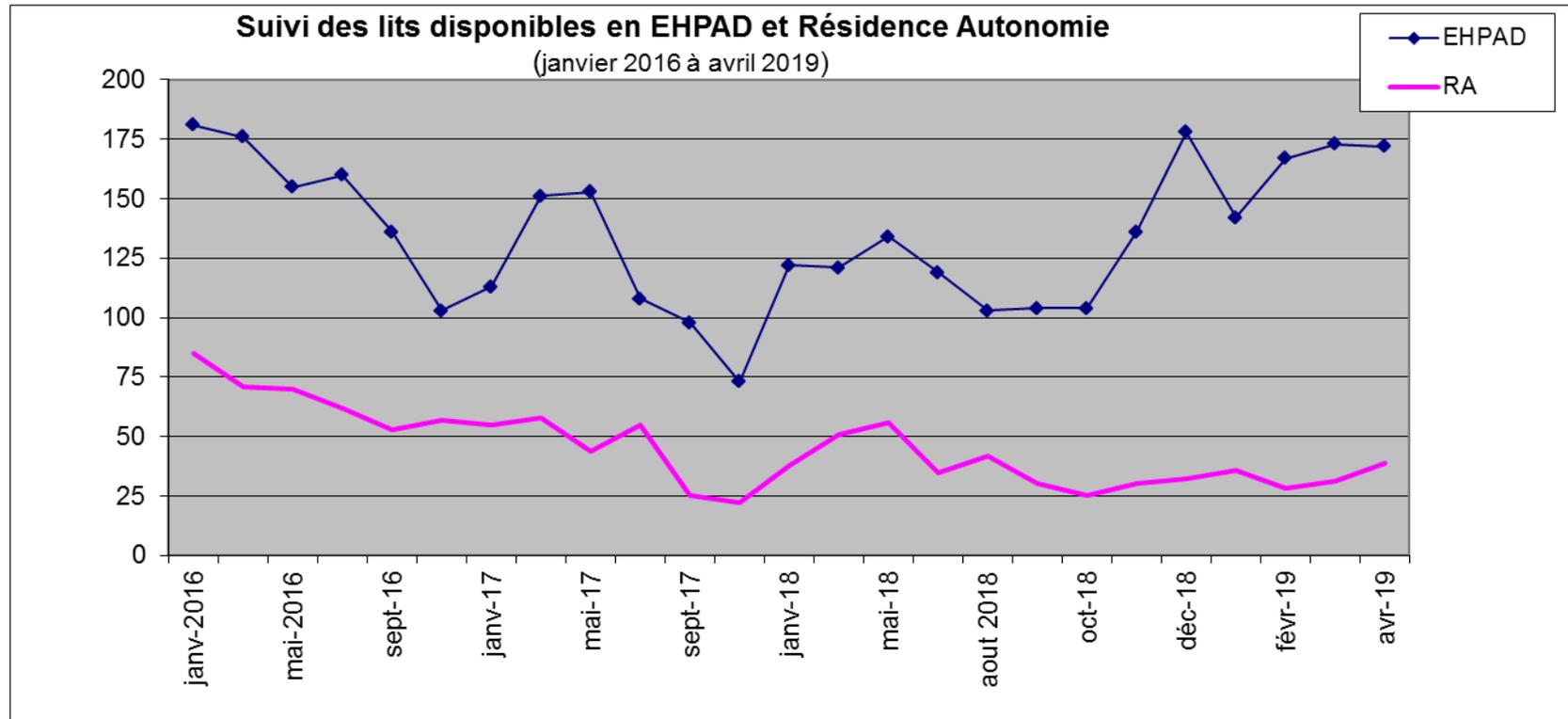
- Habilitation partielle à l'aide sociale de 3 EHPAD privés lucratifs pour un total de 15 lits : Le jardin des Loges à Saint Bonnet sur Gironde (5 lits), les Jardins de Saintonge à Saint Genis de Saintonge (5 lits) et la Résidence le Littoral à Saint Augustin (5 lits)
- Appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé sur les EHPAD Pôle ressources de proximité (financement sur 3 ans) :
  - 3 projets retenus en 2017 pour un montant global de 205 560 €
  - Pas de dossiers retenus en 2018 sur les 8 dossiers déposés
  - Un nouvel appel à candidature prévu attendu pour 2019
- Appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé IDE de nuit (financement sur 3 ans) : 1 projet en 2017 pour un montant global de 277 000 € et 1 projet en 2018 pour un montant de 600 000 €.
- **Actions à effectuer :**
  - Organiser les réunions de négociation du CPOM avec les 11 gestionnaires
  - Poursuivre l'adaptation de l'offre habilitée à l'aide sociale pour les personnes âgées
  - Continuer à accompagner les établissements dans l'évolution de l'offre de prise en charge pour favoriser l'intégration des publics spécifiques

# La répartition des lits d'EHPAD au 1<sup>er</sup> mai 2019

Territoires des Délégations Territoriales	EHPAD								
	Habilités à l'aide sociale			Non habilités à l'aide sociale			Total		
	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer
La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique	905	905	0	1 659	1 657	2	2 564	2 562	2
Rochefort-Aunis Sud-Oléron- Marennes	832	791	41	1 095	1 031	64	1 927	1 822	105
Saintes	271	271	0	676	660	16	947	931	16
Vals de Saintonge	471	471	0	259	259	0	730	730	0
Royan Atlantique	191	177	14	1 235	1 235	0	1 426	1 412	14
Haute-Saintonge	507	507	0	368	368	0	875	875	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 177</b>	<b>3 122</b>	<b>55</b>	<b>5 292</b>	<b>5 210</b>	<b>82</b>	<b>8 469</b>	<b>8 332</b>	<b>137</b>

\* Ne sont pas comptabilisés les 237 lits d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et les lits de maisons de retraite spécialisées non EHPAD, comptabilisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans les statistiques des établissements pour personnes handicapées.

# Le suivi des places disponibles en Résidence autonomie (RA) et en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)



EHPAD	01/01/2016	01/05/2019
Lits autorisés	8377	8469
Lits installés	8117	8332
Lits à installer	260	137

- ❑ Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 181 lits disponibles, soit 2,3 % des lits installés
- ❑ Au 1<sup>er</sup> mai 2019 : 172 lits disponibles, soit 2,1 % des lits installés

# Rappel des axes

---

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°10 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et repréciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information sur les territoires (personnes âgées et handicapées)

---

Début de mise en œuvre : 2018

- Objectifs : Clarifier les rôles et les missions des différents acteurs en matière d'information des personnes âgées et des personnes handicapées  
Organiser l'information générale des usagers sur les dispositifs à destination des personnes âgées et des personnes handicapées
  - **Actions réalisées** :
    - Visites pour évaluer le fonctionnement des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) dans le cadre de leurs autorisations
    - Mise à disposition fin 2017 d'un guide pratique pour les seniors et disponible sur le site Internet du Département
    - Poursuite du déploiement du nouveau formulaire de la MDPH : 3 réunions d'informations en 2018 à destination des partenaires (CCAS, Mairies, EPCI, Maison de services au public, Centres Hospitaliers, Associations, MSA, CARSAT) et réunions d'information à l'attention des mandataires judiciaires sur le nouveau formulaire et le dispositif d'orientation permanent.
  - **Actions à effectuer** :
    - Définir les missions des différents acteurs en matière d'accueil et d'information
    - Restructurer l'information et l'orientation des usagers en lien avec la nouvelle organisation des Délégations Territoriales
    - Poursuivre l'élaboration et améliorer la communication sur les outils d'information auprès des usagers

# Fiche action n°11 : Améliorer l'articulation entre les dispositifs de coordination pour les personnes âgées et les personnes handicapées (CLIC, MAIA, PTA) et travailler la notion de référent de parcours pour les personnes âgées

---

Début de mise en œuvre : 2019

- Objectifs :
- Clarifier et harmoniser le cadre d'intervention des différents intervenants en matière de coordination gérontologique dans le département
  - Renforcer la qualité de service et améliorer le parcours des personnes âgées et handicapées
  - Favoriser l'organisation opérationnelle en matière de coordination, l'identification d'un référent de parcours pour les personnes âgées

▪ **Actions réalisées** :

- Fiche action non amorcée et liée à la mise en œuvre de la fiche action précédente sur l'accueil et l'information

▪ **Actions à effectuer** :

- Améliorer l'articulation institutionnelle entre les dispositifs de coordination pour les personnes âgées et les personnes handicapées
- Améliorer l'articulation opérationnelle entre les dispositifs de coordination et notamment concrétiser la notion de référent de parcours pour les personnes âgées et les personnes handicapées

# Fiche action n°12 : Partager l'information sur les situations et les outils d'évaluation entre professionnels

---

Début de mise en œuvre : 2019

- Objectifs : Construire un projet d'accompagnement de l'utilisateur cohérent et partagé entre les acteurs  
Favoriser le partage d'une vision globale de la situation de l'utilisateur pour les différents intervenants  
Limiter le nombre de questions ou d'informations demandées à l'utilisateur ou à sa famille de manière récurrente
  
- Actions réalisées :
  - Rencontre avec la CARSAT en octobre 2018 pour échanger sur les modalités de partage d'informations et la reconnaissance mutuelle des GIR.
  - Participation au groupe national du 27 mars 2019 (CNSA, Département, Caisses de Retraite) et nouvelle réunion de travail programmée en juin 2019
  
- Actions à effectuer :
  - Faire la synthèse sur les circuits d'échange entre le Département et la MSA, le Département et la CARSAT
  - Poursuivre la réflexion sur le partage des informations sur les évaluations entre les différents services
  - Partager les informations sur le parcours de l'utilisateur entre les différents services (outils existants...)

# Fiche action n°13 : Développer la culture de l'accompagnement à l'autonomie

---

Début de mise en œuvre : 2018

- **Objectifs :** Favoriser une meilleure connaissance des acteurs, de leurs rôles et missions respectives  
Favoriser le développement d'un discours commun et d'une culture partagée autour de l'autonomie par les différents acteurs  
Favoriser les liens de complémentarité et les articulations entre les acteurs du domicile et les établissements / entre les secteurs médico-social et sanitaire  
Mutualiser les ressources humaines et matérielles disponibles pour optimiser le service rendu à l'utilisateur
- **Actions réalisées :**
  - Organisation de la semaine dédiée à l'accueil familial permettant de proposer des ateliers en direction des personnes âgées et des personnes handicapées et travail partenarial avec les animateurs des EHPAD, les établissements pour adultes handicapés
  - Développement des projets en direction des Personnes Handicapées Vieillissantes
  - Validation du projet de convention au titre de la section IV avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : financement notamment pour l'organisation de formation des professionnels des SAAD sur la thématique du Handicap, de journées départementales, formation pour les aidants et partenariat avec les établissements pour personnes âgées et handicapées...
- **Actions à effectuer :**
  - Organiser une journée thématique rassemblant l'ensemble des acteurs
  - Développer des mutualisations et des activités inter-établissements et services

# Rappel des axes

---

**Axe 1 : Bien vivre à domicile**

**Axe 2 : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement**

**Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie**

**Axe 4 : Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie**

# Fiche action n°14 :Piloter la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées en s'appuyant notamment sur le schéma

---

- Début de mise en œuvre : 2018
- Objectifs : Mobiliser l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions du schéma sur une base régulière  
Préparer et porter les choix de la politique départementale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées à partir des orientations générales définies par le Département  
Réaliser les ajustements nécessaires en fonction de l'évolution du contexte
- **Actions réalisées** :
  - Contacts avec les Directions métiers, les Délégations Territoriales du Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Agence Régionale de Santé et les autres partenaires sur la mise en œuvre du schéma
  - Réunion du comité de pilotage du 17 mai 2019 et du comité technique le 14 juin 2019
- **Actions à effectuer**
  - Suivre et évaluer l'exécution du schéma

# Echanges

---

## Axe 1: Bien Vivre à domicile

Quelles sont les causes d'une diminution du volume d'activité de l'aide à domicile :

Il s'agit d'une activité globale tous financeurs y compris des heures financées par les personnes elles-mêmes.

En ce qui concerne les heures financées par le Département (2 millions d'heures soit 82% du volume: seule l'aide ménagère diminue, la Prestation de Compensation du Handicap s'accroît, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est stable).

Par ailleurs, le Département s'inscrit dans le cadre de la préfiguration de la réforme de la tarification de l'aide à domicile avec la notion d'un tarif socle. La réforme effectuée par le Département il y a deux ans s'inscrit dans le sens des orientations nationales actuelles.

Le label Tourisme et handicap mentionne 4 grandes familles de handicap : pourquoi le handicap psychique n'est pas cité?

Il s'agit d'un label national citant ces 4 grandes familles. Il n'y a cependant pas de volonté d'exclusion, l'action de Charente tourisme veille justement à s'adresser à tous types de handicap.

# Echanges

---

La pérennité des financements octroyés par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) :

Il n'y a pas d'engagements pluriannuels de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour mettre en œuvre ces actions. La question de la prolongation de ces crédits sera peut être posée dans le cadre du projet de loi sur le plan grand âge et autonomie.

La Charente-Maritime veille à une utilisation optimisée de ces crédits.

L'ARS indique que les Deux-Sèvres ont engagé des contrats pluriannuels sur 3 ans ce qui n'est pas le cas en Charente-Maritime.

Concernant la fiche action sur l'intégration des personnes âgées et handicapées dans la société, la thématique du transport n'a pas encore été traitée. Néanmoins, mener une réflexion sur le sujet constitue un besoin véritable sur le territoire. Le calendrier, en annexe du schéma, prévoit un début de mise en œuvre en janvier 2020.

# Echanges

---

## Axe 2: Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

Habitat inclusif : quelle articulation entre l'Agence Régionale de Santé et le Département sur les appels à projets ?

Il est noté que le Département attendait la publication du décret afin de s'assurer du respect du cadre juridique de l'habitat inclusif et des articulations prévues par les textes notamment au sein de la Conférence des Financeurs de la Prévention de Perte d'Autonomie pour la sélection des projets.

La définition des Personnes Handicapées vieillissantes : (*CNSA - Aide à l'adaptation et à la planification de l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes - octobre 2010*)

“Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap, quelle qu'en soit la nature ou la cause, avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement. Ces effets consistent, plus ou moins tardivement en fonction des personnes, en l'apparition simultanée :

- d'une baisse supplémentaire des capacités fonctionnelles déjà altérées du fait du handicap,
- d'une augmentation du taux de survenue des maladies liées à l'âge, maladies dégénératives et maladies métaboliques, pouvant aggraver les altérations de fonction déjà présentes ou en occasionner de nouvelles,
- mais aussi d'une évolution de leurs attentes dans le cadre d'une nouvelle étape de vie, sachant que les modalités d'expression de ces attentes seront très variables en fonction des personnes et de la situation de handicap dans laquelle elles se trouvent.”

# Echanges

---

Les personnes handicapées vieillissantes sont orientées vers d'autres établissements en tenant compte du projet de la personne, de l'évolution de son état de santé et de ses besoins. Il est souligné que la complémentarité travaillée entre les établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées depuis ces dernières années permet de trouver des réponses aux besoins des personnes handicapées et de donner confiance aux familles et personnes handicapées dans ces changements.

4 résidences autonomie ont développé un projet en direction des personnes handicapées vieillissantes, avec notamment un soutien financier de la conférence des financeurs pour renforcer l'accompagnement de ce public:

- "La Savinoise" à Saint Savinien sur Charente
- "Léonce Vieljeux" à la Rochelle
- "Le Domaine de Rompsay" à Périgny
- "Les deux Monts" à Montendre

6 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ont répondu à l'appel à candidature lancé par le Département pour la labellisation de 3 unités de 8 lits réservés à des personnes handicapées vieillissantes :

- L'EHPAD Saint Honoré à Saint Martin de Ré
- l'EHPAD Résidence de Beaulieu à Puilborea
- l'EHPAD Rieux Coudreau à Dompierre sur Mer
- l'EHPAD le Champ des Noyers à Saint Sauveur d'Aunis
- l'EHPAD du Centre Hospitalier de Boscamnant – site de Montguyon
- l'EHPAD le Jardin des loges à Saint Bonnet sur Gironde

# Echanges

---

Quel est le délai d'attente pour entrer en EHPAD ? Il n'y a pas de moyenne disponible sur le Département car cela dépend des territoires, des tarifs, de la demande de lit habilité ou non à l'aide sociale et du choix des personnes âgées et de leurs familles.

Axe 3 : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie

Concernant le formulaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), il est souligné que la MDPH depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 ne prend plus les anciens formulaires de demandes et que les partenaires doivent veiller à utiliser les nouveaux.

L'Agence Régionale de Santé poursuit le déploiement du système d'information PAACO globale auprès des partenaires. La MDPH s'est également inscrite dans ce processus pour les situations relevant du dispositif d'orientation permanent de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT). L'outil a également été présenté au Département.